

Questions  
d'Entrepreneurs  
16/12/2014



# Actualité fiscale sociale et juridique 2014 2015

**O**ratio  
avocats

**S**tregò  
Expertise Comptable & Sociale - Audit



## ACTU

---

Quelques rappels sur l'année écoulée

Loi de Finance Rectificative 2014

Loi de Financement S.S. 2015

Loi de Finance 2015



## ➤ ACTU juridique :

---

### Mention sur les factures

Toute facture entre 2 professionnels doit indiquer l'application d'une indemnité de recouvrement de 40 € ou + sur justificatif en cas de retard de paiement

Amende DGCCRF de 7500 à 15000 €

La pénalité de retard pour paiement tardif est passée à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur.



## ➤ ACTU juridique :

---

### Mention sur les factures - Loi Pinel

Tout artisan inscrit à la Chambre des métiers doit indiquer sur ses devis et factures :

- l'assurance professionnelle (RC, décennale)
- Les coordonnées de l'assureur
- La couverture géographique du contrat

Amende 15€ par facture non conforme



## ➤ ACTU juridique :

---

### Mention sur les factures - Loi Hamon

Indiquer la date prévue des travaux s/devis

Pour les contrats signés chez client : en dehors de l'entreprise (salon...), indiquer par écrit un délai de rétractation de 14 jours au lieu de 7

Pas d'acompte pendant ce délai

Dérogation écrite pour travaux urgents



## ➤ ACTU juridique :

---

### Mention sur les factures - Loi Hamon

La loi Hamon protège aussi (enfin) les artisans !  
(les moins de 5 salariés)

Le droit de rétractation s'applique entre  
professionnels pour une vente à distance ou un  
démarchage si la vente ne porte pas sur votre  
activité principale :

cas des faux RSI-SRI-RSNC-intracomm...



## ➤ ACTU Sociale : L F S S

---

- la suppression de la prime de partage des profits, qui bénéficiait d'un régime social de faveur dans la limite de 1 200 € par an et par salarié ; (dividendes en hausse / N-1)
- la modulation des allocations familiales en fonction du revenu des ménages ;
- la limitation à trois mois de la durée des contrôles opérés par les Urssaf dans les entreprises de moins de 10 salariés ; (renouv.1fois)



## ➤ ACTU Sociale : L F S S

---

-le renforcement des sanctions en cas d'absence d'affiliation obligatoire à la sécurité sociale ou d'incitation à la désaffiliation ; le RSI est bien obligatoire !!

-le relèvement de 30 % à 45 % du taux de la contribution additionnelle à la charge des employeurs due sur les retraites à prestations définies d'un montant supérieur à huit plafonds annuels de la sécurité sociale, pour les rentes versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

$8 \times 38040 = 304\,320 \text{ €}$

Ce sont les « parachutes dorés » « retraite chapeau »





## ➤ ACTU Social : chef d'entreprises

---

### **la validation des trimestres de retraite**

le revenu cotisé à retenir est de :

- 1 429,50 € pour la validation d'un trimestre,
- 2 859, 00 € pour la validation de 2 trimestres,
- 4 288,50 € pour la validation de 3 trimestres,
- 5 718,00 € pour la validation de 4 trimestres

En cas d'années incomplètes, les trimestres se rachètent dans les 6 ans qui suivent

900 à 1000 € le trim (Madelin) contre 4-5000 € (Fillon)



## ➤ ACTU Juridique : LOI E S S

### **Les modalités d'information des salariés en cas de cession d'une PME sont précisées**

La loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014 a créé une obligation d'information des salariés en cas de cession de fonds de commerce ou de la majorité des parts d'une société.

Dans les entreprises de moins de 50 salariés, cette information doit être effectuée au moins deux mois avant la cession. A défaut, la vente pourra être annulée (cette sanction n'est pas automatique).



## ➤ ACTU Juridique

### Les modalités d'information des salariés ...

L'information préalable doit être transmise aux salariés soit :

- au cours d'une réunion d'information à l'issue de laquelle les salariés signent le registre de présence à cette réunion ;
- par un affichage. La date de réception de l'information est celle apposée par le salarié sur un registre accompagnée de sa signature attestant qu'il a pris connaissance de cet affichage ;
- par courrier électronique, à la condition que la date de réception puisse être certifiée ;
- par remise en main propre, contre émargement ou récépissé, d'un document écrit mentionnant les informations requises ;
- par lettre recommandée avec AR. La date de réception est celle qui est apposée par la poste lors de la remise de la lettre à son destinataire ;
- par acte extrajudiciaire ;
- par tout autre moyen de nature à **rendre certaine la date de réception**



## ➤ ACTU Sociale

### Rémunération des stagiaires

stage >2 mois (consécutifs ou non au cours d'une même année scolaire une gratification est due au stagiaire.

Le montant minimal de la gratification est relevé à 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les conventions de stage conclues à compter du 01/12/2014.

$$= 23 \text{ €} \times 13.75\% = 3,16 \text{ €} / \text{H}$$

Pour les conventions conclues à compter du 01/09/2015, le taux sera relevé à 15 %.

$$24 \text{ €} \times 15 \% = 3,6 \text{ €} / \text{H}$$

**Attention : une convention de branche ou un accord professionnel peut prévoir une gratification plus élevée**



## ➤ ACTU Sociale :

---

### Réforme de la Formation

Fin du DIF (Droit Individuel à la Formation)

Naissance du CPF (Compte Personnel de Formation)

Regroupement des OPCA, modification des Taux



## ➤ ACTU Sociale :

---

### Mise en œuvre du suivi de pénibilité

À raison de 4 facteurs pour 2015, il faut désormais suivre l'exposition des salariés aux facteurs de pénibilité (+6 en 2016)

- Fiche à remettre au salarié
- Droit amplifié à formation
- Retraite anticipé
- Nouvelle cotisation sociale



## ➤ ACTU Sociale :

### Réduction Fillon au 01/01/2015

Même les logiciels de paie n'y arrivent plus

- Jusqu'à 1.6 SMIC = 17344,98 € / an
- Ajustement des coeff de 2.60 et 2.81 par décret pour intégrer le FNAL et une part du taux AT
- Plus de différence entre +/- 20 salariés
- temps de pause, d'habillage, de douche
- impact des heures d'équivalence
- Modif des congés payés



## ➤ ACTU Sociale :

### Réduction Fillon au 01/01/2015

$C$  = coefficient de réduction

$$C = \frac{(0.2795)}{0.6} \times \left[ \frac{(1.6 \times \text{SMIC annuel})}{\text{salaires brut annuel}} - 1 \right]$$





## ➤ ACTU Fiscale :

---

### Tenue des comptabilités

Norme FEC, Fichier Ecritures Comptables  
obligation d'export des données (maintenance)  
tenue en ligne à ligne, fini les centralisations  
détail journalier caisse, traçabilité écritures  
Compta/caisse/gestion com/gestion stock

Amende de 1500 € passe à 5000 € par fichier  
non conforme



## ➤ ACTU Fiscale

---

### Taxes non déductibles

On paie de l'impôt sur l'impôt ...

La taxe sur le bureaux d'Ile de France

Et d'autres taxes sur les provisions  
d'assurances et dans les banques...

Étaient déjà concernée : la TVTS, la CSG-CRDS



## ➤ ACTU Fiscale :

---

### Calendrier des déclarations de TVA

Régime simplifié : 2 acomptes semestriels  
et un solde annuel

C.A. < 236.000 ou 783.000 €

ET TVA due < 15.000 € sinon mensuel réel

Réel Normal, trimestriel si TVA < 4000 €  
Au-delà = mensuel



## ➤ ACTU Fiscale :

---

### Le CICE 2014

= 6 % des salaires de l'année

soit 1040 € pour 1 salarié au smic

Soit 2601 € pour 1 salarié au plafond soit  
43360 € pour 35 h

Déduit de l'IS, ou préfinancé par BPI

Bien vérifier le rembt de BPI par le SIE



## ➤ ACTU Fiscale :

### Changement des tranches de l'IR

Pour 1 part de quotient familiale

Jusqu'à 9690€	0%	
De 9691 à 26754€	14%	$(R \times 0.14) - (1356.6 \times N)$
De 26765 à 71754€	30%	$(R \times 0.30) - (5638.84 \times N)$
De 71755 à 151956€	41%	$(R \times 0.41) - (13531.78 \times N)$
Au-delà	45%	$(R \times 0.45) - (19610.02 \times N)$

R = votre revenu imposable

N = nombre de parts



## ➤ ACTU Fiscale :

---

### Simplification du C.I. dépenses énergétiques

Abandon de la notion de bouquet de travaux depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014

Un seul taux unique de 30 % de CI

! Faire appel à un artisan labélisé RGE !



## ➤ ACTU Fiscale :

---

### Impôt sur les revenus

L'avantage fiscal de rattachement d'un enfant repart enfin à la hausse  
Après être tombé à 1500 €  
Il est revalorisé à 1508 € !



## ➤ ACTU Fiscale :

---

### Impôt sur les revenus

À partir de la tranche à 30% il vaut mieux déclarer une pension alimentaire aux étudiants, que de les rattacher :

Pension déductible = 5726 €

x 30% = un gain de 1717 € au lieu de 1508 € maxi en rattachement





## ➤ ACTU Fiscale : les CGA changent de camp

---

### En suspens

Certains amendements ont été portés par les députés contre l'avis du gouvernement

Limitation de la déduction du salaire de conjoint à 13800 €/an au 01/01/2016

La prescription abrégée à 2 ans repasserait à 3

Les CGA deviennent clairement des centres de pré-contrôle fiscal





---

Merci de votre attention

Oratio  
avocats

Streggo  
Expertise Comptable & Sociale - Audit

---

< 16/12/2014

